



Mise en demeure des factures

Par **Nanah89**, le **18/05/2015 à 10:49**

Bonjour à tous rnl y a un mois, on a reçu un courrier mise en demeure de non paiement de facture d'eau et d'assainissement. Facture du 2008 jusqu'au 2011. J'ai appelé à la trésorerie pour demander, comment ça se fait que on reçoit de courrier mise en demeure. Elle m'a répondu, non il faut que vous payez ça. j'ai dit pas possible que on a pas payé de l'eau pendant 4 ans et personne ne nous a jamais réclamer. j'ai demandé pour prendre de rdv pour m'éclaircir, elle a dit non vous venez au guichet et vous payez. On a commencé à rechercher sur notre relevé bancaire, on a pas le montant exacte on a juste 3 preuves de paiement par chèque. Qui correspond à des montants que que on a fait à la dernière facture du fin du contrat. rnl Je sais pas quoi faire la, il me réclame 721 eu de montant. Si qlq un peut m'aider qu'est ce que je pourrais faire. rnl Merci pour votre réponse

Par **aguesseau**, le **18/05/2015 à 10:57**

bjr, rnl pouvez-vous prouver que ces chèques qui ont été débités ont bien comme bénéficiaires le service des eaux ? rnl cdt

Par **Nanah89**, le **18/05/2015 à 11:06**

L'un de chèque à la facture de fin du contrat de l'année 2011 que j'ai payé deux fois que je peux prouver. rnl Cdt

Par **Nanah89**, le **18/05/2015 à 14:29**

Le problème que elle accepte pas mes preuves , elle veut rien savoir. Donc je sais pas, elle insiste que je paie,mais je pense que ça marche pas comme ça.

Par **moisse**, le **18/05/2015 à 17:28**

Hello,rnPuisque semble-t-il vous n'avez pas gardé les factures et les contrats, vous ne pouvez que demander à votre banque la photocopie de ces 3 chèques, en espérant qu'ils portent bien le nom du bénéficiaire, en l'espèce le fournisseur d'eau et/ou d'assainissement.

Par **Nanah89**, le **18/05/2015 à 17:42**

Hello rnJ'ai été à ma banque un jour pour demander à ma conseillère, elle m'a dit que ça va être très dure de trouver la trace des chèques. Elle m'a proposer que elle va me faire tout les relevés depuis 2008 jusqu'à 2012. J'ai commencer à vérifier tout les chèque sortant. J'ai demandé aussi les duplicata de mes factures du d eau à la régie d eau, ils m'ont renvoyé. Le montant que la régie d eau et la trésorerie n'est pas pareil. A la régie d eau les factures sont beaucoup plus élevé. Et celle de trésorerie et moins. La trésorerie ma dit que ils ont rien reçu.
rnCdt